



## **BRIDGE CLUB BALLANCOURT-LARDY**

Association régie par la loi du 1 juillet 1901

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration de l'association.

#### **Article 1 : Adhésion**

L'admission au club est soumise aux règles définies dans les statuts.

#### **Article 2 : Cotisation**

L'inscription au club est subordonnée au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le C.A. La cotisation est exigible à compter d'un mois après l'A.G. Le versement de la cotisation doit être fait par chèque à l'ordre de l'association. Un remboursement de cotisation en cours d'année ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

#### **Article 3 : Tournois**

**Les horaires** des tournois sont affichés en salle et sont consultables sur notre site et celui du Comité. Votre présence est souhaitable ¼ d'heure avant la séance. En cas de retard imprévu, téléphonez au club au 01.64.93.56.49 pour vous inscrire ; en tout état de cause vous devez être présent à l'heure précise du début du tournoi.

**Le déroulement des tournois :** le directeur des tournois (le Président) désigne pour chaque tournoi, selon un planning établi, un ou plusieurs animateurs chargés de :

- l'accueil des joueurs,
- la mise en œuvre du système informatique : inscriptions des joueurs, distribution des étuis et des bridgemates,
- le déroulement du tournoi dans le respect du temps imparti,
- le calcul et l'envoi des résultats.

Les joueurs ne peuvent exiger la position N/S ou E/O sauf problème de santé.

La rectification suite à une erreur de saisie sur les bridgemates, doit être faite par l'arbitre ou le directeur de tournoi ou un joueur ayant délégation.

Avant de quitter les lieux et dans le cas d'un simultanément, les joueurs doivent trier les cartes dans les étuis et les déposer ainsi que les bridgemates, sur la table prévue à cet effet.

#### **Article 4 : Ethique et Discipline**

Une tenue correcte est exigée.

Tout comportement agressif, toute attitude inamicale est à proscrire à la table de bridge ou dans la salle pendant les tournois.

Les décisions de l'arbitre doivent être respectées. En cas de contestation, la procédure d'appel en vigueur à la FFB est appliquée.

Pour mémoire il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux et de consommer de l'alcool pendant le tournoi.

Les téléphones portables doivent être neutralisés.

Il est souhaitable d'éviter les commentaires à voix haute pendant le jeu.

Pour tout litige à la table il est préférable d'appeler l'arbitre.

Toute irrégularité constatée ou supposée devra obligatoirement générer un appel de l'arbitre et ne jamais se régler entre les joueurs.

Interdiction des ouvertures ou interventions dites « psychiques » lors des tournois de régularité ou simultanés. Dans ce cas appelez l'arbitre si vous vous estimez lésé.

Pour le confort et la sécurité, il est prévu de ne pas dépasser 12 tables de jeu.

#### **Article 5 : modification du règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été établi par le C.A. conformément à l'article 15 des statuts. Il peut être modifié par le C.A si nécessaire. Le nouveau règlement sera applicable dès sa diffusion par internet et son affichage en salle.

#### **Article 6 : Vol**

Le club n'est pas tenu responsable pour tout vol commis dans les locaux du club de bridge.

Le Président,  
Claude De Cockere.  
18/05/2018